

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 26 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2025. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM ANDRIETTI MARIANI	VANINA	E.E.PU LECCI 20137 LECCI
MM FEDERICI	NATHALIE	E.E.PU STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO 20144 STE LUCIE DE PORTO VECCHIO
MM FERRUCCI CARBUCCIA	JOELLE	IEN AJACCIO II BLD PUGLIESI CONTI 20000 AJACCIO
M. MATTEI	LIONEL	E.E.PU Ghjaseppu PAGANELLI 4 AVENUE GABRIEL PERI 20100 SARTENE
MM BOZZI VINCENT	NATHALIE	E.E.PU PIETROSELLA RUPIONE HAMEAU DE RUPIONE 20166 PIETROSELLA
MM BONNAFOUX VINCIGUERRA	ANNE MARIE	E.E.PU CHARLES BONAFEDI 3 BOULEVARD ADOLPHE LANDRY 20000 AJACCIO
MM PEDINIELLI PERETTI	SABINE	E.E.PU BASTELICACCIA ELEMENTAIRE 20129 BASTELICACCIA

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : CORSE DU SUD

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM PANTALACCI ORSINI		HELENE	E.M.PU SAINT JEAN MATERNELLE AVENUE PRESIDENT KENNEDY 20090 AJACCIO
MM POGGI POUILLET		ANNE-MARIE	E.E.PU ALATA TROVA HAMEAU DE TUSCIA 20167 ALATA
MM DECOSTANZA SERRA		CLAIRE	E.M.PU SALINES VI MATERNELLE AVENUE MARECHAL JUIN 20090 AJACCIO
MM LEONI		NADINE	E.E.PU SALINES VI AVENUE MARECHAL JUIN 20090 AJACCIO
M. PAPADACCI-STEPHANOPO PAPADACCI		MICHEL	DSDEN DE LA CORSE DU SUD BD PUGLIESI CONTI 20192 AJACCIO CEDEX
M. CASALE		JEAN-PIERRE	E.E.PU CANDIA ELEMENTAIRE AVENUE MARECHAL JUIN 20090 AJACCIO
MM PANCHETTI		MARIE LINE	E.E.PU VICO SAGONE 20160 VICO
MM TIMOTHEE		FABIENNE	E.E.PU BILINGUE LORETO ROUTE DU VITTULO 20000 AJACCIO
MM MORELLI CORNELIUS		LAURENCE	E.E.PU PIETRALBA RUE NONCE BENIELLI 20090 AJACCIO
M. BIANCARDINI		ALEXANDRE	E.E.PU FORCIOLI CONTI 22 RUE FORCIOLI CONTI 20000 AJACCIO
MM DURAND BONNAURE		NATHALIE	E.E.PU ALATA-PRUNO COL DU PRUNO 20167 ALATA
MM TIRARD		NATHALIE	E.E.PU PIETRALBA RUE NONCE BENIELLI 20090 AJACCIO

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : CORSE DU SUD

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM ALBERTINI	PASQUINI	MARIE ANTOINETT	E.E.PU PIETRALBA RUE NONCE BENIELLI 20090 AJACCIO
MM BRUNINI		FRANCE	E.M.PU PIETRALBA MATERNELLE QUARTIER PIETRALBA 20090 AJACCIO
MM BERNARDINI	FIDRIT	MADELEINE	E.E.PU SALINES VI AVENUE MARECHAL JUIN 20090 AJACCIO
MM MILANINI		ANNE MARIE	E.E.PU PORTICCIO ELEMENTAIRE HAMEAU DE PORTICCIO 20166 PORTICCIO
MM CANU RNCEN	RNCEN	GERALDINE	E.E.PU DE MURATELLO HAMEAU DE MURATELLO 20137 PORTO VECCHIO
M. GIACOMONI		THIERRY	DSDEN DE LA CORSE DU SUD BD PUGLIESI CONTI 20192 AJACCIO CEDEX
MM LUZI HARCOURT	HARCOURT	ANNE-MARIE	E.E.PU CANNES RUE JEAN CHIAPPE 20090 AJACCIO

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 15/07/2025

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA CORSE DU SUD

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DOMINIQUE POGGIOLI

Pour l'Inspecteur d'Académie et par subdélégation
La Cheffe de la division
des personnels enseignants du premier degré
et des moyens

Véronique POLI

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 79.31 %, la part des hommes est de 20.69 %.